

## **Procès-verbal de la session du Conseil Communautaire du 6 mai 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 6 mai à 18 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes « Cœur de Brenne », dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président.

Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombre de membres votants
21	15	18

Date de convocation : 29 avril 2024

Présents :

Mesdames et Messieurs JUBERT, MAROTTE, THOMAS, FLEURY, DANVY, CAMUS, DAUBORD, SCHNEIDER, BOSCARINO, TELLIER, PROUTEAU, COULON, BOISLAIGUE et DROZDZ

Absents excusés :

Madame Annie DOUADY a donné pouvoir à Monsieur Hervé FLEURY  
Monsieur Jean-Louis MARCQ a donné pouvoir Monsieur Christian BOISLAIGUE  
Monsieur Guy VALET a donné pouvoir à Monsieur Michel DAUBORD  
Monsieur LALANGE représenté par son suppléant Monsieur Bruno COULON  
Monsieur Christian BORGAIS, représenté par sa suppléante Madame Maire Catherine DROZDZ  
Monsieur Jean-Michel BLANCHET

Assistaient également :

Mesdames Cathy CHAGNON et Pascale PAULMIER, membres suppléants,  
Madame Christelle CHAMBARD, DGS

Le quorum étant atteint, le Président ouvre la séance

### **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire du 26 mars 2024**

Le Président donne lecture du procès-verbal de la session du conseil communautaire en date du 26 mars 2024.  
Le Conseil Communautaire l'approuve à l'unanimité.

### **Désignation du secrétaire de séance**

Madame Cathy CHAGNON est désignée secrétaire de séance.

### **Ordre du jour**

Monsieur le Président rappelle l'ordre du jour :

- Décisions du Président
- Affaires économiques :
  - ZA des Noraies : Echange de parcelles

- Multiservices de ST Michel en Brenne : Bail commercial
- CPIE : bail emphytéotique
- Voirie :
  - Résultat de la consultation pour les travaux de voirie 2024
  - Classement du chemin de Tranchemule en voirie communautaire
  - Réhabilitation du pont de la CDC : Nouveau plan de financement
- Travaux géothermie écoles de Mézières : Avenant au marché de travaux
- Ecoles : Adhésion au GIP RECIA et mise en place de l'ENT PrimOT
- Accueil de loisirs :
  - Convention « Après classe » avec les sapeurs-pompiers
  - Conventions avec les associations pour la mise à disposition de personnel
- Logements : Lancement d'une procédure d'expulsion d'un locataire
- Personnel : Prolongation de contrat et ouverture de poste
- Finances : Décisions modificatives
- Sport : Organisation de Jeux sportifs dans le cadre du Label « Terre de Jeux 2024 »
- Compétence eau assainissement : Extension du périmètre du syndicat des eaux de la région de Clion

Monsieur le Président demande au conseil de bien vouloir ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Résultat de la consultation pour l'acquisition d'un véhicule type fourgon L3H2 et son aménagement en camion atelier

Le conseil accepte l'ajout de ce point à l'ordre du jour

## Décisions du Président

En application de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales, et de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 accordant délégation au Président, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés en procédures adaptées en raison de leur montant lorsque les crédits sont prévus au budget.

### **D2024-02 – Projet de réhabilitation d'un ensemble immobilier à Mézières en Brenne en vue d'y créer des ateliers relais : études préalables**

Le Président informe que dans le cadre du projet de réhabilitation d'un ensemble immobilier à Mézières en Brenne en vue d'y créer des ateliers relais, il a validé les devis suivants :

#### Réalisation des diagnostics amiante et plomb avant travaux :

SOCOTEC – 49000 Angers, pour un montant de 860 € HT soit 1 032 € TTC – hors analyses chiffrées à 55 € HT l'unité si nécessaire

#### Réalisation d'un relevé topo extérieur :

GEOTOP 97- 36500 Buzançais, pour un montant de 2 946.87 € HT soit 3 536.24 € TTC

#### Réalisation d'une étude de sol :

SOLTEC - 45430 Checy, pour un montant de 5 800 € HT soit 6 960 € TTC

#### Intervention :

Monsieur TELLIER considère que c'est un projet qui coûte trop cher. Il est contre sa réalisation.

## Affaires économiques

### **N°03/01-2024 – ZA des Noraies : Echange de parcelles avec la SAS Sciage du Berry**

Monsieur le Président informe qu'afin de permettre le déplacement de la servitude de passage actuellement constituée par la parcelle A 1132, la SAS Sciage du Berry a demandé l'échange de la parcelle A 1134 contre la parcelle A 1154. Il propose d'accepter cet échange qui serait régularisé par acte notarié rédigé par Maître Luthier Notaire à Buzançais avec bureau annexe à Mézières en Brenne. Les frais seraient à la charge de la communauté de communes. Il précise que la valeur de cet échange est de 1 700 €.

Madame LUCHINI employée de la SAS Sciage du Berry se retire et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'accepter l'échange de la parcelle A 1134 contre la parcelle A 1154 pour une valeur de 1 700 € TTC. Les frais d'acte seront pris en charge par la communauté de communes. Le Président est autorisé à signer l'acte Notarié régularisant cet échange, rédigé par Maître Luthier Notaire à Buzançais avec bureau annexe à Mézières en Brenne.

### **N°03/02-2024 – Multiservices de ST Michel : Bail commercial et agrément de cession du fonds de commerce**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire que Madame HILAIRET, Gérante de la SNC HILAIRET qui exploite le Multiservices de ST Michel en Brenne a trouvé acquéreur pour son fonds de commerce.

Il convient donc d'agréer la cession du fonds de commerce, d'accepter la résiliation du bail commercial en cours et d'autoriser la signature d'un nouveau bail commercial à compter du 1<sup>er</sup> août 2024 au profit de Madame Magaly BAUDIN ou de toute société qu'elle constituera pour la gérance de ce commerce. Il précise que le bail inclura la location du logement.

Il propose de reconduire les loyers actuels à savoir :

- Pour le commerce : 461,49 € HT
- Pour le logement : 279,81 €

Il propose de charger Maître LUTHIER Notaire à Buzançais avec bureau annexe à Mézières-en-Brenne de la rédaction dudit bail à conclure avec Madame Magaly BAUDIN ou de toute société qu'elle constituera pour la gérance de ce commerce.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donne son agrément à la vente du fonds de commerce de la SNC HILAIRET au profit de Madame Magaly BAUDIN ou de toute société qu'elle constituera pour la gérance de ce commerce. Le Conseil accepte la résiliation du bail en cours avec la SNC HILAIRET et approuve la signature d'un nouveau bail commercial aux conditions indiquées ci-dessus.

Maître LUTHIER Notaire à Buzançais avec bureau annexe à Mézières-en-Brenne, est chargé de la rédaction dudit bail à conclure avec Madame Magaly BAUDIN ou de toute société qu'elle constituera pour la gérance de ce commerce.

Le Président est autorisé à signer le bail commercial ainsi que toutes les pièces liées à ce dossier.

### **N°03/03-2024 - Projet de réhabilitation d'un bâtiment pour y accueillir le CPIE : Bail emphytéotique**

Monsieur le Président rappelle la délibération N°03/04-2023 relative à la mise à disposition par bail emphytéotique d'un bâtiment pour y accueillir le CPIE à Azay-le-Ferron. Il informe le conseil qu'afin de permettre la réalisation de ce projet, la commune d'Azay le Ferron a acquis une partie du terrain contigu, et a par ailleurs, fait diviser la parcelle 240 a afin d'aménager l'accessibilité du bâtiment. Ainsi, les numéros des parcelles mises à disposition par bail emphytéotique seront les suivants : Commune d'AZAY LE FERRON – section AE N° 323, 333 et 334.

Il convient donc d'annuler la délibération N° 03/04-2023 et de la remplacer par une nouvelle reprenant les nouveaux numéros.

Par conséquent, la commune d'Azay-le-Ferron, propose donc de conférer à la Communauté de Communes Cœur de Brenne, par bail emphytéotique d'une durée de 50 ans, un droit réel immobilier sur l'ensemble des bâtiments situés sur les parcelles cadastrées AE n° 323, 333 et 334. Il précise que la redevance annuelle sera de 12 € payable à terme échu.

Il propose d'accepter cette proposition et que l'acte soit rédigé par Maître Bruno Luthier Notaire à Buzançais avec bureau annexe à Mézières en Brenne. Il précise que les frais d'acte seraient à la charge de de la communauté de communes.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la mise à disposition des bâtiments situés sur les parcelles cadastrées AE n° 323, 333 et 334 par bail emphytéotique d'une durée de 50 ans, moyennant une redevance annuelle de 12 €. Monsieur le Président est autorisé à signer ledit bail qui sera rédigé par Maître LUTHIER Notaire à Buzançais avec bureau annexe à Mézières-en-Brenne. Les frais d'acte seront pris en charge par la Communauté de Communes.

**N° 03/04-2024 – Résultat de la consultation pour les travaux de voirie programme 2024**

Monsieur le Vice-Président chargé de la voirie informe le Conseil communautaire qu'une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée pour la réalisation du programme 2024 de travaux sur la voirie communautaire, a été lancée.

Il précise qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue sur la plateforme de dématérialisation « Pro marchés publics » de la Nouvelle République le 11 mars 2024. La date limite de réception des offres était fixée au 8 avril 2024 à 12h00.

Conformément à l'avis de la commission consultative MAPA réunie le 3 mai 2024, le Président propose d'attribuer les lots comme suit :

Lot 01 – Tapis aux enrobés :

Société COLAS du Poinçonnet (36330) pour un montant total de 64 310,20 € HT soit 77 172,24 € TTC.

Lot 02 – Reprofilages et ECF :

Société COLAS du Poinçonnet (36330) pour un montant total de 63 159,40 € HT soit 75 791,28 € TTC de tranche ferme

Lot 03 - Assainissement, création de fossés :

L'unique offre déposée est bien au-dessus de l'estimatif budgété. Aussi il propose de déclarer le lot infructueux et de lancer une nouvelle consultation pour ce lot.

Lot 04 – Réfection d'un ouvrage d'art :

Société BTS TP de Martizay (36220) pour un montant total de 72 672,60 € HT soit 87 207,12 € TTC

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine les décisions du Président, et décide de déclarer le lot 3 infructueux et de lancer une nouvelle consultation en procédure MAPA pour ce lot. Le Président est autorisé à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ces marchés. Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2024.

**N° 03/05-2024 – Classement du Chemin de Tranchemule dans la voirie communautaire**

Monsieur le Vice-Président chargé de la voirie informe le Conseil communautaire que la commune de Migné a classé le chemin rural de Tranchemule en voirie communale. Ce chemin desservant une résidence principale, il propose de l'intégrer dans la voirie communautaire non revêtue.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'intégrer le chemin de Tranchemule, voirie communale de la commune de Migné, dans la voirie communautaire non revêtue.

Intervention :

*Monsieur Tellier se demande comment il va annoncer au propriétaire des 2 habitations desservies par ce chemin que ce dernier ne sera pas revêtu.*

*Monsieur CAMUS lui indique que cette voie n'est pas le seul cas de voirie non revêtue desservant des habitations sur le territoire. Il y en a sur d'autres communes.*

**N°03/06-2024- Réhabilitation du pont d'accès au siège de la communauté de communes : plan de financement prévisionnel**

Monsieur le Vice-Président chargé de la voirie rappelle la délibération N° 02/23-2024 relative au plan de financement pour la réhabilitation du pont d'accès au siège de la communauté de communes.

Il précise que ce projet peut bénéficier d'une subvention au titre du Fonds d'Action Rurale. Aussi, il convient de modifier le plan de financement prévisionnel qui serait donc le suivant :

<u>Coût prévisionnel :</u>	
Total HT	74 136,80 €
TVA 20 %	14 827,36 €
TOTAL TTC	88 964,16 €

<u>Plan de financement :</u>	
Subvention départementale FAR voirie canton du Blanc	16 603,00 €
Subvention Etat Programme National Ponts	41 535,08 €

Reste à la charge de la CDC 30 826,08 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le plan de financement tel que proposé ci-dessus, et autorise le Président à effectuer toutes les démarches relatives à ces travaux ainsi que les demandes de financement auprès de l'Etat et du Département.

### **N°03/07-2024 - Réhabilitation du groupe scolaire de Mézières en Brenne : Avenant au marché de travaux**

Monsieur le Président informe que dans le cadre du marché de travaux de « Rénovation énergétique, mise en place d'un chauffage par géothermie sur nappe et mise aux normes de sécurité et d'accessibilité du groupe scolaire de Mézières-en-Brenne », une modification du devis initial du lot « Peinture revêtement de sol » s'avère nécessaire. Aussi, sur avis de la commission consultative MAPA, il propose d'accepter le devis en plus-value suivant :

#### Lot N°9 – Peinture – Revêtements de sol – SARL BIDAULT

Réfection du sol de la salle des maîtres + 3 134,40 € HT  
*Soit une plus-value de 14.231% du marché initial*

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le devis en plus-value présenté ci-dessus, et autorise le Président à signer l'avenant au marché de travaux avec la SARL BIDAULT.

### **Opération de réhabilitation du groupe scolaire de Mézières en Brenne**

### **N° 03/08--2024 – Adhésion au GIP RECIA et mise en place de l'ENT primOT dans les écoles du territoire**

Monsieur le Président, fait part de la demande des enseignants qui souhaitent la mise en place l'ENT primOT. Il rappelle qu'un Environnement Numérique de Travail (ENT) est un ensemble intégré de services et de ressources numériques choisis et mis à disposition de tous les acteurs de la communauté éducative, d'une ou plusieurs écoles, dans un cadre défini par le schéma directeur des ENT (SDET). Il constitue un point d'entrée unifié permettant à l'utilisateur d'accéder, selon son profil et son niveau d'habilitation aux services et contenus numériques offerts. Il permet une communication aisée et sécurisée entre toutes les parties-prenantes de la communauté éducative, associant les enseignants, les élèves, les parents, les services académiques (circonscription, DSDEN, Rectorat) et la collectivité territoriale ou la structure intercommunale dont relèvent les établissements concernés.

Le Président propose d'accepter cette demande. Pour ce faire, il précise qu'il est nécessaire d'adhérer préalablement au GIP RECIA dont la cotisation annuelle est actuellement de 200 €. Il conviendra également de l'autoriser à signer la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes Cœur de Brenne au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans.

Le Conseil approuve les termes de la convention constitutive entre la Communauté de Communes et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion, et de la convention de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire. Le Président est autorisé à signer les conventions « d'adhésion au GIP RECIA » et « de déploiement de l'ENT primOT dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public de la région Centre-Val de Loire ».

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2024.

*Intervention :*

*Monsieur THOMAS se demande l'intérêt de mettre ce service en place, c'est encore une cotisation supplémentaire qui s'ajoute au coût des écoles et les parents perdent le lien direct avec l'école.*

**Accueils de loisirs**

**N° 03-09-2024- Convention « Après Classe » avec les Sapeurs-Pompiers**

Monsieur le Président informe le conseil des difficultés que peuvent rencontrer les sapeurs-pompiers volontaires parents de jeunes enfants lorsqu'ils sont mobilisés en dehors des créneaux scolaires. Aussi, il propose de conventionner avec le SDIS afin de faciliter l'accès des enfants concernés aux services de garderies périscolaires du territoire avant et après la classe.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conventionner avec le SDIS afin de faciliter l'accès des enfants concernés aux services de garderies périscolaires du territoire avant et après la classe. Le Président est autorisé à signer ladite convention avec le SDIS.

**N°03/10-2024- Convention avec les associations pour la mise à disposition de personnel**

Monsieur le Président informe le conseil que pour la bonne organisation des Accueils de loisirs, il est parfois nécessaire de recourir à l'appui des associations qui disposent de personnel qualifié pour l'animation et l'encadrement des enfants. Aussi, il convient d'autoriser le Président à conventionner avec ces associations « employeurs » pour la mise à disposition de personnel.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de conventionner avec les associations « employeurs » pour la mise à disposition de personnel, et autorise le Président à signer les conventions correspondantes.

**Logements**

**N°03/11-2024- Lancement d'une procédure d'expulsion d'un locataire**

Monsieur le Président informe le conseil de l'importance de la dette du locataire du logement 26 bis place de l'Eglise à Martizay. Il précise que les différents courriers de relance qui lui ont été adressés par la Communauté de Communes et le Trésor Public ainsi que la rencontre que le Vice-président chargé des logements a eue avec ce dernier en présence du Maire de Martizay, n'ont eu aucun effet. Ne voyant aucune issue à cette situation qui s'empire de mois en mois, le Président propose de lancer une procédure d'expulsion à l'encontre de Monsieur Orlando CHRETIEN, titulaire du bail de location de ce logement.

Pour ce faire, il conviendra de missionner un huissier de justice ainsi que, si nécessaire, un Avocat pour assister la communauté de communes auprès du tribunal.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de de lancer une procédure d'expulsion à l'encontre de Monsieur Orlando CHRETIEN, titulaire du bail de location du logement sis 26 bis place de l'Eglise à Martizay (36220). Le Président est autorisé à missionner un huissier de justice, ainsi que si nécessaire, un Avocat pour assister la communauté de communes auprès du tribunal, et à signer tout document relatif à cette procédure, et à ester en justice si nécessaire.

*Intervention :*

*Monsieur FLEURY rappelle qu'il conviendra de se dépêcher pour clôturer cette procédure avant la prochaine trêve hivernale.*

**Personnel**

**N° 03-12-2024 – Prolongation du poste d'Animateur France Services**

Monsieur le Président rappelle la délibération 03/03-2022 du 10 mai 2022 concernant le recrutement d'un animateur France Services à raison de 24h hebdomadaires, puis la délibération 01/03-2023 du 6 février 2023 concernant la modification du temps de travail de l'animateur France Services à 28h hebdomadaires.

Il informe le conseil communautaire que l'espace France Services subit une forte affluence des utilisateurs. Aussi, il propose de renouveler le contrat de travail de l'animatrice France Services à raison de 28h hebdomadaires à compter du 1er juin 2024 pour une durée de 6 mois.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de reconduire le contrat de travail de l'animatrice France Services à raison de 28h par semaine à compter du 1er juin 2024 pour une durée de 6 mois.

### **N° 03-13-2024 - Création d'un poste d'Adjoint Administratif**

Monsieur le Président informe le conseil communautaire qu'il est nécessaire de recruter un Adjoint Administratif à temps non complet à raison de 28 heures hebdomadaires au 1er décembre 2024. Aussi, il propose de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet de 28 heures hebdomadaires à compter du 1er décembre 2024.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de créer un poste d'Adjoint Administratif à temps non complet de 28 heures hebdomadaires à compter du 1er décembre 2024.

## **Finances**

### **N° 03-14-2024 – Budget Principal – Décision modificative N° 1**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire qu'il est nécessaire de modifier l'imputation de certaines opérations. Aussi, il propose de passer les écritures comptables suivantes sur le budget « Principal »

- **Dépenses d'investissement**

2188-161 F845	Souffleur thermique	+ 785.00 €
2188-167 F720	Remise en état benne	- 785.00 €
2131-159 F321	Etudes gymnase	+ 117.00 €
2313-175 F020	Travaux structure	- 117.00 €
21848-158 F338	Matériel bureau ados	+ 770.00 €
2313-175 F020	Travaux structure	- 770.00 €
21848-133 F331	Matériel ALSH été	+ 5 000.00 €
2031-133 F331	Etudes travaux ALSH été	- 5 000.00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la décision modificative telle que proposée ci-dessus.

## **Sports**

### **N° 03-15-2024 – Information : Organisation de Jeux Sportifs dans le cadre du Label Terre de Jeux 2024**

L'année 2024 sera marquée par l'organisation des Jeux Olympiques en France. A l'occasion de cet événement mondial majeur, la Communauté de Communes Cœur de Brenne, en partenariat avec le CDOS 36 (Comité Départemental Olympique et Sportif de l'Indre) et les associations sportives locales, met en place une animation « Jeux sportifs » au mois de juin 2024. Le principe sera d'organiser ces jeux sportifs sur deux jours. Une première journée, le vendredi 7 juin 2024 sera destinée aux écoles du territoire et une deuxième, le samedi 8 juin 2024, sera consacrée aux « sports pour tous ». Pendant ces deux jours, les associations locales organiseront des « ateliers » dans leur discipline et de présenteront leur association. Cette manifestation se déroulera dans le parc, le stade et l'accueil de loisirs de ST MICHEL-EN-BRENNE. Pour ce faire, un comité de pilotage composé d'élus volontaires a travaillé sur l'évènement depuis janvier 2024.

Le Président invite les membres du conseil, le vendredi 7 juin 2024 à 12h00 pour le verre de l'amitié qui sera servi à la Communauté de communes, ainsi que le Samedi 8 juin 2024 à 10h00, dans le parc Municipal de St Michel, pour la cérémonie d'ouverture des « Jeux sportifs pour tous » et à 18h00 pour le vin d'honneur de clôture.

Le conseil prend acte de cette information.

## Compétence eau assainissement

### N° 03-16-2024 – Extension du périmètre du syndicat des eaux de la région de Clion

Monsieur le Président rappelle que la compétence Eau potable, assainissement et eaux pluviales sera transférée à la communauté de communes Cœur de Brenne au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026.

Dans ce cadre, il est demandé au conseil communautaire de se prononcer sur le projet d'extension du périmètre du Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Clion-sur-Indre aux communes de Palluau-sur-Indre et St Genou.

Aussi, le Président propose d'accepter l'extension du périmètre comme proposé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité, approuve l'extension du périmètre du Syndicat Intercommunal des Eaux de la région de Clion-sur-Indre aux communes de Palluau-sur-Indre et St Genou.

#### Intervention :

Monsieur FLEURY indique que la loi dit que le transfert de la compétence eau assainissement doit intervenir au plus tard au 1<sup>er</sup> janvier 2026, mais cela reste optionnel, et ce n'a pas encore été validé par les Députés. Les maires de certains départements se sont mobilisés pour que cette option soit conservée.

Il n'est pas pour le transfert car les régies gèrent l'évolution des prix de l'eau et de l'assainissement et effectuent des travaux régulièrement sur les réseaux. Or les compagnies fermières ne font que de la gestion et peu ou pas de travaux et le prix de l'eau augmente fortement.

## Point ajouté à l'ordre du jour

### N° 03-17-2024 – Résultat de la consultation pour l'acquisition d'un véhicule type fourgon L3H2 et son aménagement en camion atelier.

Monsieur le Président informe le Conseil communautaire qu'une consultation sous forme de Marché à Procédure Adaptée pour la fourniture d'un véhicule type fourgon L3H2 et d'un aménagement pour la création d'un camion atelier, a été lancée.

Il précise qu'une publication de l'avis de l'appel public à la concurrence est parue sur la plateforme de dématérialisation « Pro marchés publics » de la Nouvelle République, le 12 mars 2024. La date limite de réception des offres était fixée au 8 avril 2024 à 12h00.

Conformément à l'avis de la commission consultative MAPA réunie le 3 mai 2024, le Président propose d'attribuer les lots comme suit :

#### LOT 1 : Véhicule utilitaire type fourgon L3H2 :

GROUPE BROCHARD de Bourges (18000) pour un montant de 30 000,00 € HT soit 36 000,00 € TTC.

#### LOT 2 : Aménagement intérieur pour un camion atelier :

OPTIMA-SYSTEM de ST Herblain (44800) pour un montant de 9 972,47 € HT soit 11 966,96 € TTC.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, entérine les décisions du Président, et l'autorise à signer les pièces nécessaires à la bonne exécution de ces marchés.

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal 2024.

L'ordre du jour étant clos, le Président lève la séance à 19h30.

La Secrétaire de séance

Cathy CHAGNON

Le Président,

Jean-Louis CAMUS



Arrêté lors de la session du : **02 JUIL. 2024**

Publié et affiché le : **05 JUIL. 2024**